

parole à ce sujet, en affirmant que le Canada n'appuie pas la force multilatérale? Je le prie instamment de le faire, parce que nous avons besoin d'éclaircissements et parce que j'estime que le Canada devrait exercer toute son influence dans un autre domaine.

La possibilité de constituer en Allemagne occidentale une force nucléaire stratégique, indépendante est sans aucun doute le problème que le gouvernement des États-Unis tente de régler par la constitution de cette force multilatérale. En somme, si l'Angleterre et la France ont de bonnes raisons de vouloir une force nucléaire indépendante, l'Allemagne en a aussi.

Sauf erreur, la force multilatérale serait destinée à empêcher le réarmement nucléaire de l'Allemagne. A mon sens, et autant que je puisse le constater, la force multilatérale n'a aucune valeur militaire et l'on peut douter de sa valeur sur le plan politique. En fait, je pense que la participation de l'Allemagne occidentale à la création d'une force multilatérale ne fera vraisemblablement qu'accroître l'urgence et le désir d'un commandement indépendant. Cette force multilatérale ne favorise pas les objectifs du commandement stratégique allié de l'OTAN.

Le ministre nous dirait-il si le gouvernement du Canada entend appuyer sans réserve l'initiative que, sauf erreur, doivent prendre le nouveau premier ministre et le gouvernement de Grande-Bretagne? Il s'agit de l'adoption éventuelle, au sein de l'OTAN, non seulement d'une stratégie plus logique qui ne se fonde pas surtout sur des armes nucléaires tactiques, mais aussi de l'établissement d'un régime de consultation prouvant nettement que l'Alliance se préoccupe au plus haut point de la stratégie qui décidera du sort de l'Europe. Il serait intéressant d'entendre le ministre définir clairement l'attitude que le Canada prendra à l'égard de ces questions aux conseils de l'OTAN.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, j'ai déclaré sans ambages que le Canada n'entendait pas à l'heure actuelle participer à cette force nucléaire multilatérale.

M. Brewin: Le ministre pourrait-il aller un peu plus loin et nous dire, maintenant ou plus tard, ce qui motive cette attitude? Le public doit être renseigné dans une certaine mesure sur les questions de ce genre, car on en discute, elles sont fort complexes et se rattachent à toute la stratégie de l'OTAN. Le ministre pourrait-il nous dire s'il a songé à une solution de rechange? Selon lui, il ne suffit pas de dire que nous n'aimons pas le concept d'une force multilatérale. Le ministre pourrait-il nous faire savoir du moins dans quel

[M. Brewin.]

sens il envisage les problèmes de l'OTAN, et s'il croit réellement pouvoir résoudre les problèmes que pose le contrôle des forces nucléaires, au cas où le principe de la force multilatérale serait rejeté par l'Alliance?

Monsieur le président, je passerai maintenant à une autre question, celle des forces chargées du maintien de la paix. Je profite de cette étude des affaires internationales pour répéter qu'il s'agit, à notre avis, d'un des plus grands apports que puisse faire le Canada, et dont l'aspect le plus important se rattache probablement à la participation aux forces chargées du maintien de la paix par l'entremise des Nations Unies. Il serait fort injuste de ne pas féliciter le ministre et le gouvernement du rôle qu'a joué jusqu'ici le Canada par l'intermédiaire, surtout à Chypre, en dépit de difficultés considérables. Je tiens à dire, en outre, que dans le domaine particulier du maintien de la paix, j'espère que les difficultés financières qui ont fait l'objet de débats aux Nations Unies ne vont pas entraver cette évolution remarquable des événements internationaux. Il me semble que le ministre a déjà dit que, bien que l'on ne puisse être assuré de ces choses, cependant, si les troupes de maintien de la paix n'étaient intervenues à Chypre, il serait probablement survenu entre deux alliés de l'OTAN un conflit pouvant dégénérer en guerre ouverte. Si cela est vrai—et le ministre a sans doute raison de dire que c'est vrai—alors il me semble important que la population du Canada et de tout l'univers reconnaissent que les faibles contributions financières que notre pays et d'autres nations ont apportées aux troupes de maintien de la paix ont grandement aidé à assurer la paix mondiale, et qu'il est juste, essentiel, sage et intelligent de consentir toute autre contribution que l'on pourra nous demander dans ce domaine. Cela se justifie par nos intérêts personnels, l'idéalisme et la préparation de l'avenir.

A cet égard, monsieur le président, j'ai été quelque peu désappointé et surpris—je demanderais au ministre de traiter de ce point à un moment ou l'autre—qu'on n'ait pas étudié plus à fond l'attitude que l'Union soviétique a prise dans une déclaration du 10 juillet 1964, quant à la reconnaissance de l'importance des forces pour le maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies. Le ministre connaît très bien cette déclaration. Le gouvernement soviétique y a insisté de nouveau pour que les forces pour le maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies relèvent du Conseil de sécurité, mais il reconnaît en même temps que si l'on agissait de la sorte, l'Union soviétique serait alors forcée de les